

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. XI. — Cl. 4.

N° 614.552

Grenade pour lance-grenades.

M. BOHDAN PANTOFLICEK résidant en Tchéco-Slovaquie.

Demandé le 15 avril 1926, à 13^h 50^m, à Paris.

Délivré le 20 septembre 1926. — Publié le 17 décembre 1926.

(Demande de brevet déposée en Tchéco-Slovaquie le 30 juillet 1925. — Déclaration du déposant.)

L'objet de la présente invention est une grenade pyrotechnique dont le fonctionnement est absolument sûr et qui est pourvue d'un mécanisme très simple, de façon à exclure complètement une explosion prématurée de la grenade.

Le dessin ci-joint représente schématiquement une coupe longitudinale de la grenade formant l'objet de l'invention.

On a logé dans le corps de grenade 15, la charge explosive 13 dans laquelle pénètre le corps de fusée 3 qui contient l'amorce de fusée 10, un cylindre de poudre 1 et l'amorce explosive 12. Le corps de la grenade est fermé par le poids 2, qui est noyé dans ce corps et verrouille, au moyen des billes 6, le percuteur 9 du concuteur 8 soumis à l'action d'un ressort 7. Pour obtenir la sécurité du projectile lors du transport, le poids 2 est maintenu au moyen de la goupille 14.

L'écartement du poids 2 peut se faire soit par la force centrifuge agissant sur ce poids, lorsque la grenade lancée tourne par rapport à sa direction longitudinale, ou par projection du poids hors de l'enveloppe de la fusée lors du lancement de la grenade par le lance-grenades, et dans ce but la grenade n'est guidée dans sa partie inférieure que par les saillants 4, pour que les gaz propulseurs puissent dans le lance-grenades passer le long de la grenade jusqu'à la fusée, dans laquelle ils

pénètrent par les ouvertures 5 prévues sous le poids 2 et projettent par la pression ce poids au loin. La projection de ce poids permet aux billes 6 d'exécuter un mouvement radial les écartant du centre, de façon à déverrouiller le percuteur 8, soumis à la pression du ressort 7 et portant le percuteur 9. Ce percuteur 9 perfore l'amorce de fusée 10 et provoque l'inflammation du cylindre de poudre 1, qui, au bout d'un temps déterminé, enflamme l'amorce explosive 12 et en conséquence la charge explosive 13. Ainsi que déjà mentionné, le poids 2 est verrouillé pour le transport au moyen d'une goupille 14, qui doit être enlevée par le servant. Mais même après enlèvement de cette goupille, le poids 2 est suffisamment assuré dans le corps de la fusée, d'une part en raison de ce qu'il est complètement noyé dans la monture 15, et d'autre part du fait qu'il est retenu au moyen des saillants 16 et des billes 6, sur lesquelles agit une pression radiale, conformément à une composante de la pression du ressort 7 sur le concuteur 8.

RÉSUMÉ :

1° Grenade pour lance-grenades, avec cylindre de poudre réglé à l'avance et allumé par une amorce, grenade caractérisée en ce que l'allumage de l'amorce de fusée a lieu lorsque le poids logé dans la grenade est

Prix du fascicule : 4 francs.

écarté soit par la force centrifuge lors du lancement de la grenade avec rotation sur un axe transversal, soit dans la pression gazeuse lors du tir de la grenade.

- 5 2° Grenade d'après 1°, caractérisée en ce que le poids est complètement noyé dans le corps de la grenade ou de la fusée et est ver-

rouillé, pour le transport, au moyen d'une goupille, et de plus par frottement, ou par la pression des billes qui retiennent le concuteur. 10

PANTOFLICEK.

Par procuration :
Émile BERT.

